

NEUILLY-PLAISANCE

Contexte et niveau de connaissance

Cette fiche s'inscrit dans le cadre de l'Observatoire départemental de la biodiversité urbaine (ODBU), centre de ressources sur le patrimoine naturel du département de Seine-Saint-Denis. Son objectif est de fournir à chaque commune une synthèse des connaissances et des enjeux liés à la flore de son territoire, aussi bien en termes d'espèces que de végétations. Le détail du contenu des différentes parties est présenté dans la notice explicative.

505 espèces sont connues actuellement (après 2000) dans la commune de Neuilly-Plaisance. Le **niveau de connaissance de la flore** de la commune **peut être qualifié de très bon** puisque le taux d'exhaustivité des inventaires est estimé à **81 %** (indice de Jackknife).

Flore protégée

1 espèce faisant l'objet d'une **protection nationale** a été répertoriée à Neuilly-Plaisance : l'Alisier de Fontainebleau (*Sorbus latifolia*) observé en 2011. L'indigénat de cette espèce peut s'avérer difficile à déterminer du fait de son utilisation en horticulture.

2 espèces faisant l'objet d'une **protection régionale** ont été répertoriées : le Pâturin des marais (*Poa palustris*), noté en 2002 et le Sison aromatique (*Sison amomum*), observé en 2013.

Il est interdit de détruire, couper ou cueillir toute espèce faisant l'objet d'une protection légale stricte. Ces exigences imposent donc une prise en considération des enjeux liés aux espèces protégées en amont de la réalisation de projets. Tout impact potentiel sur une de ces espèces doit faire l'objet d'un dossier instruit par les services de l'État.



© F. Perriat

Le **Pâturin des marais** se développe en bordure des roselières, au sein de noues ou sur les berges de grands cours d'eau.



© J. Wegnez - MNHN/CBNBP

L'**Alisier de Fontainebleau** s'observe principalement sur des sols sablo-caillouteux ou marneux, notamment en lisière de boisements de chênes pubescents et/ou de pins.

Flore menacée

4 espèces **menacées en Île-de-France** sont connues dans la commune de Neuilly-Plaisance :

- Le Pâturin des marais (*Poa palustris*) est considéré comme **en danger d'extinction** ;
- La Platanthère à deux feuilles (*Platanthera bifolia*), observée en 2001, la Mauve hérissée (*Malva setigera*) et l'Euphorbe à larges feuilles (*Euphorbia platyphyllos*), observées en 2007 sont considérées comme **vulnérables**.

3 autres espèces connues à Neuilly-Plaisance sont considérées comme **quasi-menacées en Île-de-France** : la Gesse à gousses velues (*Lathyrus hirsutus*) vue en 2001, l'Alisier de Fontainebleau (*Sorbus latifolia*), inventorié en 2011 et le Potamot à feuilles perfoliées (*Potamogeton perfoliatus*), observé en 2012.



Le **Potamot à feuilles perfoliées** se développe dans les zones calmes de cours d'eau ou d'étangs, de préférence dans des eaux courantes au pH basique. La station répertoriée à Neuilly-Plaisance est l'unique mention de cette espèce dans le département.



La **Platanthère à deux feuilles** affectionne les stations ensoleillées pourvues de sols relativement secs. Cette plante ne supporte pas les substrats enrichis en éléments nutritifs.

Flore déterminante pour la création de ZNIEFF

6 espèces peuvent justifier la création d'une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Toutefois, seules trois d'entre elles, le Pâturin des marais, le Potamot à feuilles perfoliées et le Sison amome sont déterminantes dans tous les cas (« Z1 ») et peuvent légitimer cette création. Les trois autres, l'Euphorbe à larges feuilles, la Sauge à feuilles de Verveine et le Torilis noueux sont déterminantes sous conditions (« Z3 ») et doivent présenter davantage de critères pour justifier la mise en place d'une ZNIEFF.

Tableau récapitulatif des espèces déterminantes de ZNIEFF

Nom vernaculaire	Nom scientifique	ZNIEFF	Dernière observation
Pâturin des marais	<i>Poa palustris</i>	Z1	2002
Potamot à feuilles	<i>Potamogeton perfoliatus</i>	Z1	2012
Sison amome	<i>Sison amomum</i>	Z1	2013
Euphorbe à larges feuilles	<i>Euphorbia platyphyllos</i>	Z3	2007
Sauge à feuilles de	<i>Salvia verbenaca</i>	Z3	2001
Torilis noueux	<i>Torilis nodosa</i>	Z3	2012



Le **Sison aromatique**, observé entre 1992 et 2013 dans la commune, se développe dans des milieux riches en éléments nutritifs tels que les lisières de boisements.

Flore exotique envahissante

Les espèces exotiques envahissantes ont un développement pouvant dans certains cas poser des problèmes. La gestion et le contrôle de ces espèces reposent en premier lieu sur des actions préventives de détection et de surveillance afin de ne pas les disséminer sur de nouveaux sites. Dans certains cas, une intervention peut s'avérer nécessaire si les populations de ces espèces exotiques envahissantes impactent de façon importante des milieux naturels et ce d'autant plus si des enjeux de biodiversité y sont présents (ex : espèces protégées, menacées, déterminantes ZNIEFF).

8 espèces à caractère envahissant ont été observées à Neuilly-Plaisance.

Tableau des espèces à caractère envahissant classées en fonction de l'intensité de leur expansion.

Espèces émergentes	Espèces avérées
Ambroisie à feuilles d'Armoise (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)	Ailante du Japon (<i>Ailanthus altissima</i>)
Impatiens de Balfour (<i>Impatiens balfourii</i>)	Renouée du Japon (<i>Reynoutria japonica</i>)
Laurier Cerise (<i>Prunus laurocerasus</i>)	Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)
	Solidage du Canada (<i>Solidago canadensis</i>)
	Solidage glabre (<i>Solidago gigantea</i>)



Le **Solidage glabre** colonise les milieux frais et riches en éléments nutritifs, de préférence les bords de cours d'eau, les friches ou encore les lisières de certains boisements.



La **Renouée du Japon** peut parfois se répandre de façon spectaculaire dans les milieux naturels humides, où elle peut parfois causer de nombreux dommages.

Flore non revue

A cause de la pression croissante des activités anthropiques pesant sur les milieux naturels, les espèces signalées comme non revues sont pour la plupart probablement disparues de la commune, notamment si leur observation est très ancienne ou si elles sont éteintes, menacées ou quasi-menacées en Île-de-France. Cependant, quelques redécouvertes ne peuvent être exclues à la faveur de nouvelles prospections naturalistes.

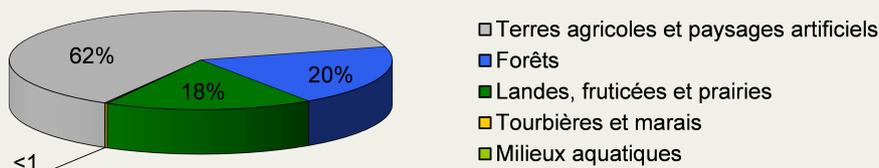
66 espèces n'ont pas été revues à Neuilly-Plaisance après 2000, à notre connaissance. Huit d'entre elles sont aujourd'hui considérées comme menacées en Île-de-France :

- La Sagine noueuse (*Sagina nodosa*), le Sénéçon à feuilles en spatules (*Tephrosia helenitis*) cités en 1799, la Saponaires des vaches (*Vaccaria hispanica*) vue en 1980, l'Holostée en ombelle (*Holosteum umbellatum*) et le Coqueret (*Physalis alkekengi*) notées en 1989 sont considérées comme en danger critique d'extinction ;
- la Spiranthe d'automne (*Spiranthes spiralis*), recensée en 1836, est considérée comme en danger d'extinction à l'échelle de la région.
- Le Tabouret des champs (*Thlaspi arvense*) et la Falcaire de Rivin (*Falcaria vulgaris*) sont actuellement considérés comme vulnérables à l'échelle de la région.

Grands types de végétations

Les **habitats naturels** couvrent une surface de **70 hectares**, soit environ **20 %** de la superficie de la commune. Ils peuvent être regroupés en cinq grands types :

- Les **terres agricoles et paysages artificiels** (44 ha) dominent largement le paysage et sont représentés par des plantations de Robiniers (25 ha), des pelouses de parcs (7 ha) et des friches (6 ha). D'autres habitats rattachés à cette catégorie présentent des surfaces moins importantes.
- Les **forêts**, qui occupent 14 ha, sont composées de boisements de type chênaies-hêtraies sur sols neutres ou calcaires ($\text{pH} \geq 7$).
- Les **landes, fruticées et prairies** se composent de fourrés à prunelliers et ronce commune ou troène. Les prairies de fauche et pelouses marnicoles occupent quant à elles des surfaces très réduites.
- Les **milieux aquatiques** sont presque uniquement constitués de surfaces en eau riches en éléments nutritifs et, ponctuellement de végétations des rivières eutrophes.
- Les **tourbières et marais** sont présents uniquement de manière très ponctuelle, sous forme de roselières à massettes (*Typha* spp.) ou à rubaniers rameux (*Sparganium erectum*).



Répartition des grands types d'habitats naturels cartographiés à Neuilly-Plaisance selon leur surface (en pourcentage).

Végétations patrimoniales

6 végétations patrimoniales ont été recensées sur la commune de Neuilly-Plaisance.

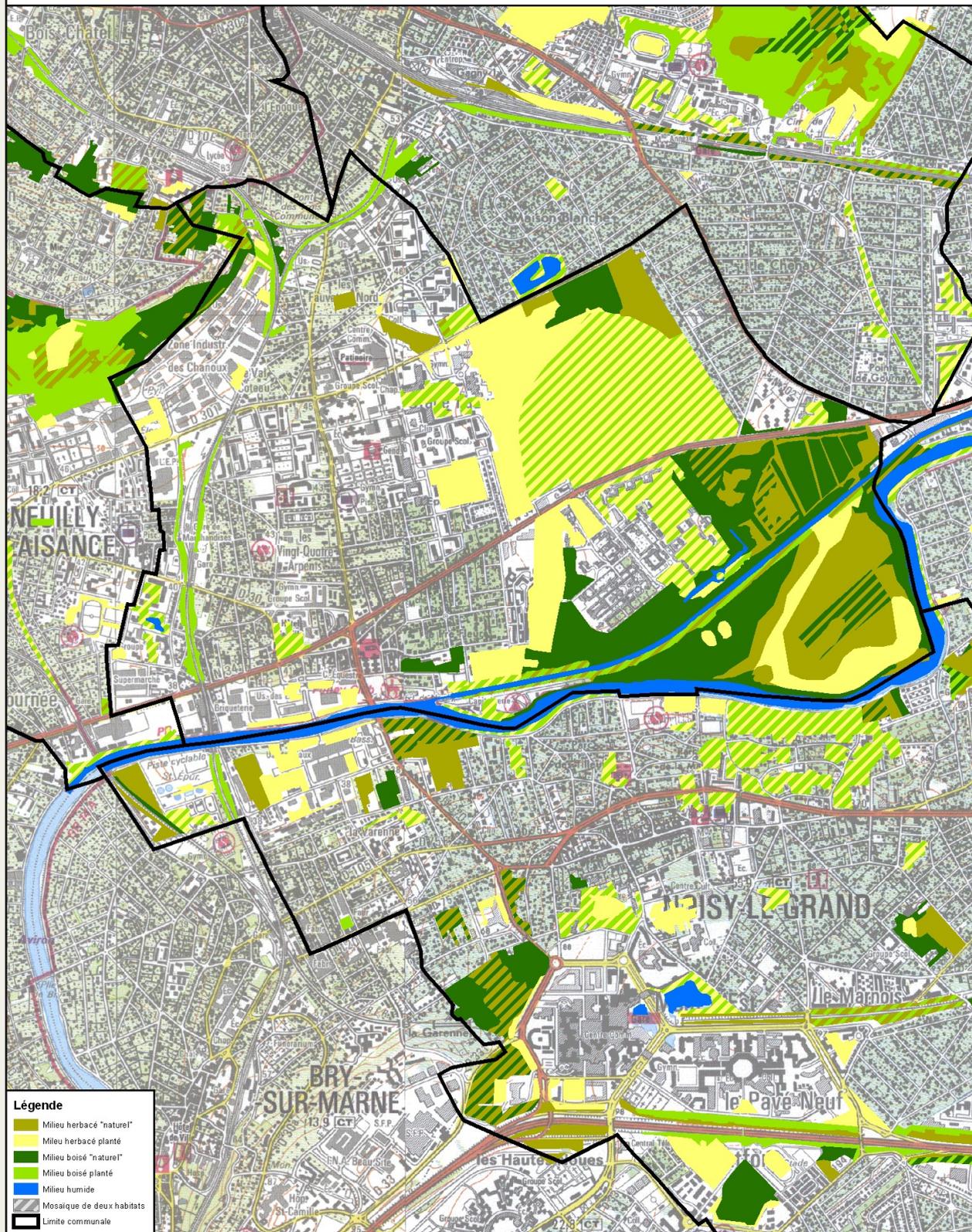
Parmi elles, 4 sont inscrites à l'annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore :

- L'herbier des eaux douces permanentes carbonatées à Characées, le *Charion vulgaris*.
- La mégaphorbiaie à Épilobe hirsute et Grande prêles se développant en contexte alcalin, l'*Epilobio hirsuti - Equisetetum telmateiae*.
- La prairie fauchée ou pâturée sur sols calcaires, le *Galio veri - Trifolietum repentis*.
- L'herbier immergé évoluant en eaux faiblement courantes et peu profondes, le *Sparganio emersi - Potametum pectinati*.

Les deux autres possèdent un intérêt patrimonial en Île-de-France :

- La roselière en situation ensoleillée sur sols vaseux et en eaux peu profondes, l'*Alismato plantaginis-aquaticae - Sparganietum erecti*.
- La pelouse ensoleillée sur pentes aux sols caillouteux, secs et pauvres en nutriments, le *Tetragonolobo maritimi - Bromenion erecti*.

Carte des habitats naturels regroupés par catégories (2008)



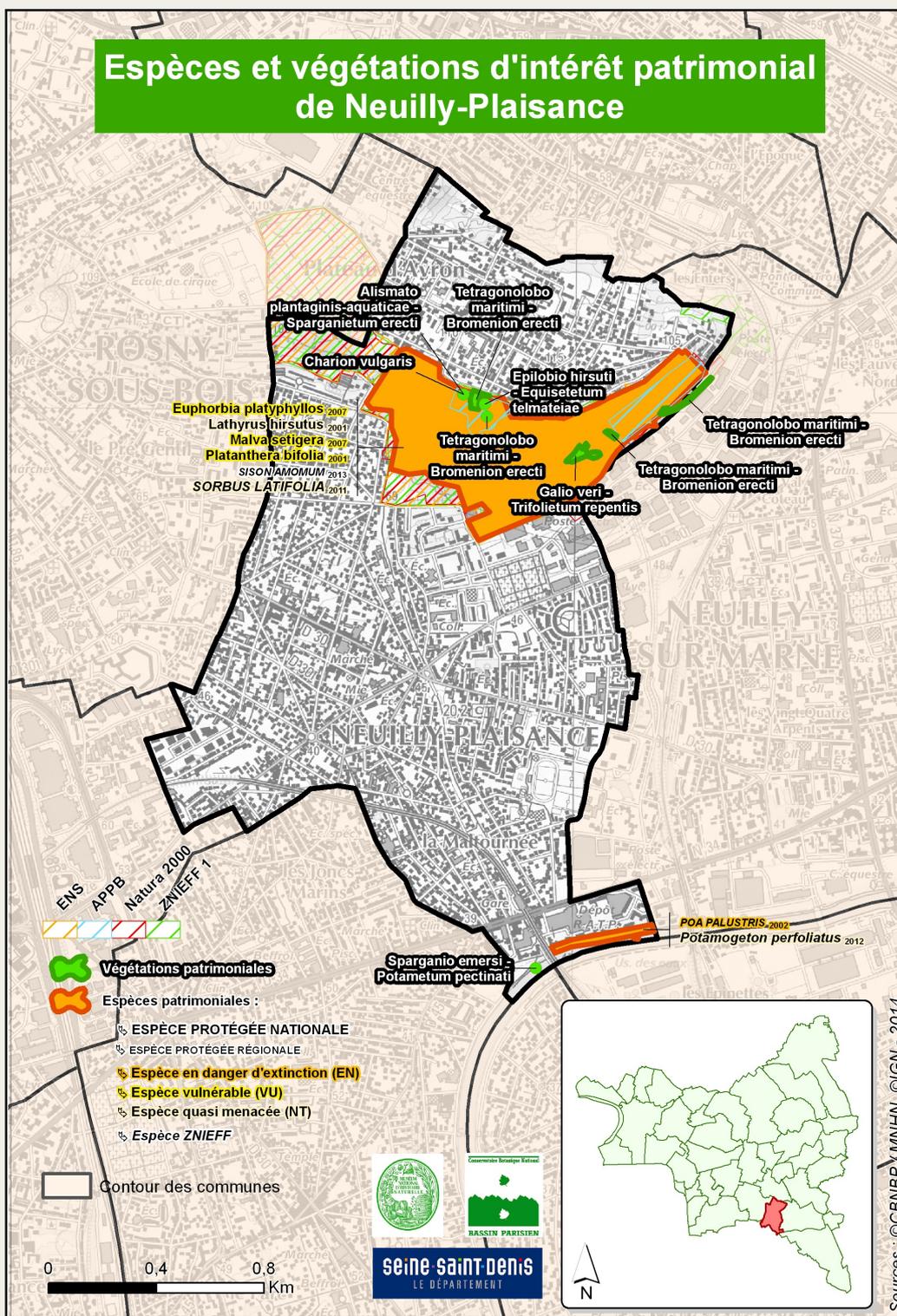
BD CARTO © - IGN - PARIS - 2006 (Licence n° 2006 CLU 0888) ; SCAN 250 - IGN - PARIS - 2003 (licence n° 2003 CLU 2079) ; BD Habitat © CNBNP 2008

seine saint denis
LE DÉPARTEMENT



0 250 500 Mètres





Pour plus d'informations sur la flore de Neuilly-Plaisance, consulter le site du CBNBP :

<http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/communeAction.do?action=bilan&cdInsee=93049>

Auteurs : N. Cudennec, F. Lehane et F. Perriat

Cartographie : J. Monticolo et Conseil départemental de Seine-Saint-Denis Mise en page : H. Bressaud

Version : 01/2015.